



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 30.12.2022

Numéro de publication: BH07-0000003551

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Kinderman en liquidation

Organisation concernée:

Fondation Kinderman en liquidation

CHE-110.182.759

c/o: Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Place Numa-Droz 3

2000 Neuchâtel

Contexte:

Par décision du **23 décembre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation Kinderman en liquidation**, dont le siège est à **Neuchâtel**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, c/o Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Place Numa-Droz 3, 2000 Neuchâtel. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 23 décembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne